



Stal Sonerezh et le Bagad Bro Felger organisent un concours soliste de cornemuse écossaise accessible à tous sonneuses et sonneurs. Le répertoire sonné devra être constitué d'une suite de musique bretonne découpée en trois rythmes différents (marche mélodie et danse).

Article 1. Le concours s'organise en 2 catégories, A et B. Le répertoire à interpréter est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie B	Catégorie A
Une suite bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie accompagnée d'une suite d'airs à danser.	Une suite bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une suite d'airs à danser.

Article 2. ce concours est accessible à toutes les cornemuses écossaises, quelques soient leurs tonalités (si bémol, do, sol). Les bourdons à la quinte sont également acceptés.

Article 3. Le concours se déroulera en extérieur, et ouvert au public. Il pourra faire l'objet d'enregistrements par les organisateurs.

Article 3. Les concurrents se présenteront dans leur costume de groupe ou de région. En cas d'impossibilité, dans un costume compatible avec le respect du public.

Article 4. L'ordre de passage sera donné quelques jours avant et en tenant compte des distances de résidence. Le début du concours est à 15h. En cas de forte participation, le début du concours peut-être décalé à 14h.

Article 5. Lors de la prestation, seule une mise au point de l'accord sera tolérée, elle ne devra pas dépasser 2mn.

Article 6. Afin de faciliter l'évaluation des personnes qui candidatent, il est demandé de fournir au jury avant le début des épreuves, le noms des différents thèmes ainsi que le terroir de la suite.

Article 7. Même si le terroir est libre, les candidats doivent présenter les trois morceaux d'un même terroir.

Article 8. La durée de la prestation devra faire au minimum 3 minutes, et ne devra pas dépasser 5 minutes pour les concurrents de la catégorie B.

La prestation devra durer au minimum 4 minutes et ne devra faire plus de 7 minutes pour la catégorie.

Article 9. En cas d'ex-æquo, le concurrent ayant obtenu la meilleure note en danse sera désigné vainqueur.

Article 10. Les juges utiliseront un système de notation par points.

Article 11. Les organisateurs se réservent le choix de faire appel à un juge qui ne jugera que le respect du terroir et des danses interprétés par les candidats.

Article 12. Le classement final sera obtenu par la somme de celui des différentes épreuves.

Article 13. Le classement établi par le jury est sans appel.

Article 14. Les résultats seront donnés à 19h au Château de Fougères, en ouverture du fest-noz.



# Inscriptions

Nom :.....

Prénom :.....

Ville de Résidence :.....

Catégorie   B

Bagad, groupe ou association d'origine :.....

Tonalité utilisée  si  $\flat$   do  Sol

Utilisation de quinte :  oui  non

Terroir Présenté :.....

.....

Répertoire :

- Marche :.....

-Mélodie ( si catégorie A) :.....

-Danse:.....

.....

Inscriptions jusqu'au dimanche 26 Juin 23h59. Formulaire à renvoyer sur l'adresse mail suivante; [concours@stalsonerezh@gmail.com](mailto:concours@stalsonerezh@gmail.com)